L'IG BCE propose de nombreuses prestations qui sont comprises dans la cotisation :

Protection sur le lieu de travail et protection juridique sociale pour les syndiqués

La protection juridique est une prestation comprise dans la cotisation prise en charge par le syndicat.

Ainsi, nos adhérents jouent la carte de la sécurité – sur le plan juridique et financier. C'est l'unique façon pour vous de vous procurer des informations complètes et, si nécessaire, de vous battre avec notre aide pour faire valoir vos droits.

Toutes les prestations de protection sur le lieu de travail et de protection juridique sociale sont entièrement disponibles trois mois après votre adhésion :

- Conseil juridique pour toutes les questions de droit du travail et droit social
- En cas de litige, représentation juridique par des juristes de l'IG BCE ou de la DGB-Rechtsschutz GmbH
- Avantages décisifs: ces experts sont des spécialistes dans leur domaine parce qu'ils travaillent en étroite relation avec les gens au cours de leur vie professionnelle. Ils conseillent de manière exhaustive, déposent plainte, vous représentent au tribunal. Si nécessaire, ils vous accompagnent par-delà des instances. Et tout cela sans générer de frais supplémentaire à votre charge.

Prestations selon la convention collective

Les personnes insérées dans la vie active savent l'importance d'une réglementation effective, tout particulièrement des domaines suivants, qui ne doivent pas être abandonnés à la merci des employeurs :

- la rémunération
- la rémunération de l'apprentissage
- Le temps de travail, les pauses
- les majorations
- les congés
- le 13e mois
- les prestations de retraite conformément à la convention collective
- la préretraite

Conseil individuel et nombreuses offres de formation continue

L'IG BCE a contribué à la réussite de milliers de ses adhérents, grâce à ses offres de formation qualifiées. L'IG BCE propose, à titre gracieux, des séminaires à ses adhérents sur des sujets qui sont importants pour les employés et la société. L'IG BCE dispose de trois propres centres de formation.

Assurance accidents de la vie privée

l'IG BCE assure ses membres contre les accidents, en dehors du travail (durant votre temps libre) et ce au niveau international. L'assurance accidents de la vie privée de l'IG BCE est comprise dans la cotisation.

Bonusagentur (Agence bonus)

Chaque adhérent espère obtenir des avantages exclusifs de cet univers.
www.igbce-bonusagentur.de

Pour en savoir plus sur les prestations de l'IG BCE pour ses membres :

www.igbce.de

www.mitgliedwerden.igbce.de

Mise à jour : 08/2019 – 1e tirage

Secteur adresse

Industriegewerkschaft
Bergbau, Chemie, Energie

IGBCE

BULLETIN D'ADHESION

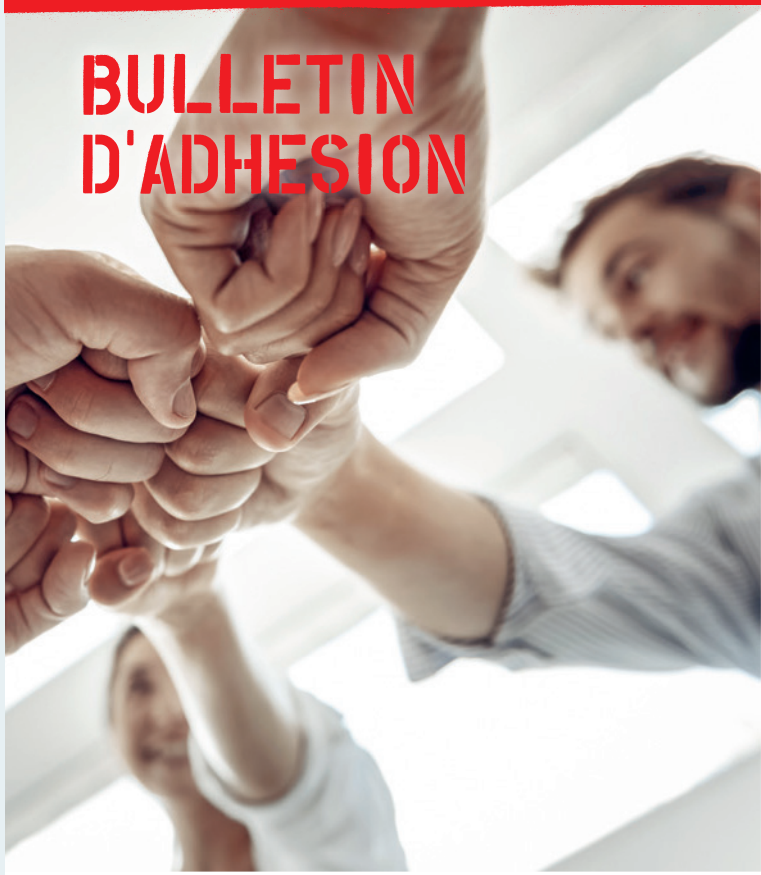

Syndicat industriel
des secteurs minier, chimique
et énergétique –
un syndicat à découvrir,
accessible et participatif.

Französisch

TOUT LE MONDE GAGNE À DEVENIR MEMBRE !

J'ADHÈRE !

Zukunftsgewerkschaft
Bergbau, Chemie, Energie

IGBCE

N° de secteur (sera rempli par le secteur)

N° d'adhérent (sera rempli par le secteur)

BULLETIN D'ADHÉSION ET AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Nom et prénom

Date de naissance

☐ m ☐ f

Nationalité (facultatif)

Adresse postale

CP et lieu de résidence

PRIVÉ

E-mail

Téléphone

PROFESSIONNEL

E-mail

Téléphone

Motif de souscription

Date de souscription IG BCE

Changement d'affiliation/Syndicat précédent

Parrain/Marraine

Revenu mensuel brut/Catégorie

Matricule

Employé(e) chez

CP et localité

Fonction

Service

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE (COCHEZ LE CHAMP CORRESPONDANT)

01 ☉ Ouvrier(e)s spécialisé(e)s
02 ☐ Artisan(e)s et Ouvrier(e)s qualifié(e)s
03 ☐ Technicien(ne)s-chimistes et Laborantin(e)s
04 ☐ Employé(e)s de bureau / Commerçant(e)s
05 ☐ Contremaîtres
06 ☐ Employé(e)s techniques et Ingénieur(e)s
07 ☐ Employé(e)s hors convention salariale : _____
08 ☐ Employé(e)s au service commercial
09 ☐ Universitaires
10 ☐ Cadres salarié(e)s
11 ☐ Emplois atypiques :
☐ Intérimaires
☐ Personnes ayant un emploi en C.D.D.
12 ☐ Autres : _____

Début de la formation

Fin de la formation

Année de la formation

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

L' IG BCE traite les informations dans le présent bulletin d'adhésion exclusivement à des fins de gestion des adhésions, de soutien des membres, de renseignements aux membres, de calcul et d'encaissement des cotisations, ainsi que pour accomplir ses tâches statutaires. Pour ce faire, ces indications sont absolument obligatoires ; l'IG BCE ne peut pas traiter le bulletin d'adhésion si le formulaire n'est pas dûment rempli. La base légale pour ce traitement sont l'art.6, al.1, p.1, let. b) et l'art. 9, al. 2, let. d) du RGPD. Les informations sont traitées par l'IG BCE aux fins précitées, pour la durée de l'adhésion, éventuellement également au-delà, dans la mesure où il existe des délais légaux de conservation correspondants. Dans le cadre de ces finalités, vos données sont uniquement transmises à et utilisées par des personnes spécialement mandatées pour exécuter les tâches syndicales.
Selon l'étendue visée par l'art. 15 et suivants du RGPD, vous disposez à tout moment du droit d'accès à vos données traitées par l'IG BCE, ainsi qu'à leur rectification ou suppression. En outre, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de surveillance en matière de protection des données. Vous trouverez des observations détaillées sur la protection des données sur le site : https://www.igbce.de/beitrittsformular/datenschutzbestimmungen-online-beitritt/9014.
La personne chargée de la protection des données de l'IG BCE traite également les questions et réclamations sous datenschutz@igbce.de.

BULLETIN D'ADHÉSION

Par la présente, j'adhère à l'IG BCE et je reconnais les statuts de l'IG BCE comme étant obligatoires pour moi. Je certifie, que les informations que j'ai fournies à mon sujet dans le présent formulaire d'adhésion sont réputées exactes et déclare avoir pris connaissance de la note sur la protection des données.

Date et lieu

Signature

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli à votre **secteur compétent** ou l'adresser par fax au : **+49 0511 7631-710**

DGB

Industriegewerkschaft Bergbau, Chemie, Energie
Königsworther Platz 6, 30167 Hanovre

Numéro d'identification créancier : DE13BCE00000131364

Autorisation de prélèvement et octroi d'un mandat de prélèvement SEPA
Référence du mandat : (Référence du mandat = numéro d'adhérent)

1. Autorisation de prélèvement
J'autorise le syndicat industriel des secteurs minier, chimique et énergétique à prélever automatiquement les paiements sur mon compte lorsqu'ils viendront à échéance.

2. Mandat de prélèvement SEPA
J'autorise le syndicat industriel des secteurs minier, chimique et énergétique à prélever automatiquement les paiements sur mon compte lorsqu'ils viendront à échéance. Parallèlement, je donne l'ordre à mon établissement de crédit de débiter mon compte du montant dû au profit de l'«Industriegewerkschaft Bergbau, Chemie, Energie».
Remarque : je suis en droit de demander le remboursement du montant débité dans un délai de huit semaines à compter de la date de débit. Ce droit est régi par les conditions convenues avec mon établissement de crédit.

Mode de paiement (à cocher)

☐ **mensuel** ☐ **trimestriel** ☐ **semestriel** ☐ **annuel**

Nom et prénom (titulaire du compte)

Adresse postale

CP et lieu de résidence

IBAN

BIC

Date et lieu

Signature